

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf, le premier octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 17

Absents : 4

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 24/09/2019

Présents : M. Gilles CAMPY, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Monique GAUDRON, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOU, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques GRILLOT, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET, M. Laurent GUILLEMIN

Absents excusés : M. Roger BALLE, a donné pouvoir à M. Philippe LESEIGNEUR

M. Thomas CHANET, a donné pouvoir à Mme Monique GAUDRON

M. François FOUCQUART, a donné pouvoir à M. Laurent GUILLEMIN

M. christophe PITEL, a donné pouvoir à Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Secrétaire de séance : M. Jean NOZIERE

N° 2019-10-06

OBJET : demande de l'OPH : réhabilitation de 12 logements au Champs de la Barre : accord de principe pour la garantie d'emprunt

Le Conseil Municipal de DOMBLANS,

Vu la demande établie par l'OPH sollicitant un accord de principe de la Commune pour assurer la garantie de 50 % de leur emprunt pour une opération de réhabilitation de 12 logements situés dans un immeuble sis aux Champs de la Barre,

Vu que le Conseil Départemental garantit les 50 % restants,

Après en en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un accord de principe pour garantir l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts

Pour extrait conforme,

Le Maire
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la préfecture le 07/10/2019

